

Berne, le 26 octobre 2018

Communiqué de presse«7^e révision de l'AI»**La CSSS-N passe une nouvelle à côté du développement continu et poursuit sa politique d'austérité**

AGILE.CH prend acte avec soulagement de la décision de la CSSS-N de maintenir l'octroi d'une rente entière à partir d'un taux d'invalidité de 70%. En revanche, le démantèlement des rentes pour enfants est incompréhensible, ce d'autant que les perspectives financières de l'AI sont bonnes. En plus, depuis des années les rentes sont octroyées avec la plus grande parcimonie, voire réduites sans qu'on ne tienne compte des pertes subies par les personnes concernées. La politique d'austérité menée par le Conseil national dans la réforme des prestations complémentaires semble s'appliquer maintenant à l'AI.

Hérité de la révision 6b, le système de rentes linéaire revient au Parlement par la grande porte. Censé supprimer les effets de seuil, il prévoit toutefois de maintenir le droit à une rente AI à partir d'un taux d'invalidité de 40%. En plus d'être illogique, cette mesure sanctionne avant tout les personnes qui en raison d'une maladie ou d'un handicap sont contraintes de travailler à temps partiel. N'ayant que très peu de chances de trouver un emploi approprié, elles subissent des pertes de salaires qui se répercutent sur leurs prestations sociales, notamment lorsqu'elles vieillissent.

Ce système aura en outre de graves conséquences, pour les mêmes raisons, sur les personnes plus lourdement handicapées, avec un taux d'invalidité de 60% et 69%. Les pertes financières seront alors énormes et au vu des coupes prévues dans les PC, on se demande de quoi ces personnes vont vivre. Ceci relève de l'abus de pouvoir de la part de la majorité bourgeoise du national.

AGILE.CH demande en outre qu'on ne touche pas aux rentes des personnes ayant plus de 50 ans.

On pousse volontairement les gens dans la pauvreté

Les finances de l'AI évoluent positivement. La décision de la CSSS-N de baisser les rentes pour enfants de 40 à 30% est donc relève donc de la mesquinerie. Il n'y a pas lieu d'économiser sur les rentes des enfants. Les coupes proposées augmentent les risques de pauvreté pour les familles concernées. Or, les enfants n'ont pas à être sanctionnés par l'Etat en raison du handicap de leurs parents, lesquels ont justement souvent plus de frais pour l'organisation de leur quotidien et la garde de leurs enfants. Ces familles seront donc logiquement plus nombreuses à dépendre des prestations supplémentaires en raison de cette infâme décision de la CSSS-N.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.